



Traquer le travail illégal plutôt que de s'attaquer aux salariés !

Communiqué CGT – FNSCBA - UD92

Le 22 mai 2012, 300 policiers et gendarmes, sous la houlette du Comité opérationnel départemental antifraude (Codaf), ont investi le chantier du fort d'Issy-les-Moulineaux (92) pour « traquer le travail illégal ».

Sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage, Bouygues immobilier et Bnp Paribas Immobilier, mille salariés travaillent sur ce chantier, embauchés par près de 200 entreprises.

Comme il est habituel dans ce genre d'opération à visée médiatique, ce sont les travailleurs qui ont été obligés de justifier de leur présence sur le site et de leur identité.

Parmi 670 ouvriers contrôlés, une vingtaine ou une trentaine d'entre eux (à l'heure où nous écrivons ces lignes, malgré nos demandes réitérées auprès des autorités, nous ne le savons pas encore) ont été de fait licenciés sur le champ par la préfecture des Hauts de Seine. Puisque sous prétexte qu'ils n'avaient pas de titres de séjour/travail valables, cette préfecture a pris à leur encontre des arrêtés de reconduite à la frontière et des obligations de quitter le territoire.

Déjà sous le quinquennat de N. Sarkozy, la CGT a maintes et maintes fois réaffirmé que les salariés, y compris migrants, ne pouvaient pas être considérés comme responsables de la situation dans laquelle ils étaient embauchés.

Puisque ces salariés étaient en situation de travail, constatée par tous, l'objectif d'un tel contrôle devait être de favoriser la régularisation

administrative de leur situation, plutôt que d'en faire des victimes, voire de les traiter en délinquants. Il devait être également d'obliger les employeurs à les déclarer immédiatement (eux comme tous les autres) aux organismes sociaux, si ce n'était pas fait. Et de vérifier si ces salariés bénéficiaient de conditions de salaire et de travail au niveau des normes sociales françaises.

Régulariser, au sens plein du terme, la situation de travail de salariés, qui ne prennent le travail de personne mais font le travail que personne ne veut et ne peut faire dans les conditions qui leur sont imposées, c'est le contraire du laxisme. C'est le chemin vers la reconnaissance de la dignité de chaque salarié, quelle que soit sa situation administrative antérieure. C'est le seul moyen efficace pour lutter contre le dumping social et la concurrence de tous contre tous.

Nous demandons la libération et la régularisation des travailleurs migrants du chantier du Fort d'Issy les Moulineaux.

C'est au ministère du Travail que doit revenir le contrôle de la situation des travailleurs migrants et non plus au ministère de l'Intérieur !

Depuis janvier 2011, l'ancien gouvernement avait pris l'engagement d'ouvrir, au-delà de la réunion annuelle de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal, une véritable concertation sociale sur le travail illégal. Il ne l'a pas tenu. Il est urgent qu'une telle concertation soit engagée, permettant de mettre en œuvre des solutions pour sortir réellement de ce fléau.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 24 mai 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

communiqué